

Formation – Bulletin d'inscription

valant contrat simplifié de formation professionnelle

Théorique & Pratique des Huiles Essentielles

Du 26 novembre midi au 30 novembre 2018 à midi.



Nom & prénom :

.....
.....

Date de naissance :

.....

Adresse :

.....
.....

Code postal :

.....

Ville :

.....

Email :

.....

Téléphone :

.....

Mobile :

.....

Statut au regard du financement de la formation:

salarié ou autre cotisant à un fonds de formation professionnelle - lequel :

fonctionnaire

chômeur

inscription à titre individuel

autre :

Bulletin à compléter et retourner avec votre chèque d'arrhes de 200€ à l'ordre de «Université de l'Avenir» à :

Université de l'Avenir
Ecosite – Quartier Brunelle
26 400 Eurre

Dispositions financières : la participation financière demandée tient compte du statut du participant et de son paiement vis à vis de son fonds de formation, lorsqu'un financement est demandé. La participation comprend les repas de midi et ne comprend pas les autres frais de repas, déplacements, hébergement, qui sont à la charge du participant. **Le montant de la formation ou un chèque d'arrhes de 200 € TTC** doit être joint au bulletin d'inscription. Le solde est **impérativement réglé le 1^{er} jour** de la formation.

Interruption du stage :

- en cas d'annulation ou de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation, le présent contrat est résilié et les chèques seront retournés,
- en cas d'abandon du stage par le stagiaire pour un motif autre que la force majeure dûment reconnue, les sommes versées à l'Université de l'Avenir ne seront pas remboursées,
- si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié et les arrhes remboursées.

Délai de rétractation : à compter de la signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 14 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

Clause particulière : nous nous réservons la possibilité d'annuler ou de reporter à une date ultérieure toute formation, notamment si le nombre de participants est insuffisant. Dans ce cas, les sommes versées seront remboursées sur demande.

Cas de différend : si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal choisis par la justice sera compétent pour régler le litige.

Contacts :

contact@universitedelavenir.org
florence.ferret@universitedelavenir.org

Tel : 04 75 41 17 18 / 06 09 58 04 49

Fait à : le :

Stagiaire :
(signature)

Responsable formation:
(signature & cachet)